

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT AIN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 MARS 2026 – Délib 2026-010**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14
- absents : 1

Date de convocation : 24/02/2026

Date d'affichage : 09/03/2026

Vote : 14

POUR : 14

CONTRE :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**OBJET :**

Vote des taux TF – TFNB - THRS

De la commune : MEILLONNAS

Séance du : 04/03/2026

L'an deux mille vingt-six,

Le quatre mars à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mr GALLION Bernard a été nommé secrétaire de séance

**Étaient présents :** ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, , PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline

**Absent excusé :** BRONNER Sandrine

**Procurations :** BREVET Claude à CHIVAL Fabrice

NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre

**Vote des Taux TFB – TFNB – THRS 2026**

Le conseil décide les taux des taxes communales suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taxe foncière (bâti)                                | 41.67 % |
| - Taxe foncière (non bâti)                            | 68.07 % |
| - Taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) | 17.43 % |

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON



Le secrétaire de séance  
Bernard GALLION

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture  
et publication du 09/03/2026